

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 octobre 2020 à 18 heures

L'an deux mil vingt, le lundi douze octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, Maire,
M. Philippe BARRAULT, M Jean-Paul ANGLADE, Adjoint, MME Florence DECHELLE,
Mme Pascale BACQUET, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Oriane PODEVIN, M.
Daniel MATHE, M. Pierre de MONTALEMBERT Conseillers Municipaux.

ABSENTS et/ou REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE, représentée par M Thierry SEGURA,
M Grégory THIBAUD, représenté par Mme Oriane PODEVIN.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Florence DECHELLE

▪ Approbation du Procès-verbal municipal du 18 septembre 2020

Procès-verbal voté à l'unanimité

▪ Délibération pour la désignation des membres du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

A voté la désignation de monsieur Thierry SEGURA : titulaire, madame Florence DECHELLE : titulaire, et madame Pascale BACQUET suppléante.

▪ Délibération sur l'approbation du budget du CCAS 2020 :

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	1 967,12 €	0	0	0	1 967,12 €
Opérations de l'exercice	3 967.12 €	2 000,00 €	0	0	3 967.12 €	2 000,00 €
TOTAUX	3 967,12€	3 967.12 €	0	0	3 967,12 €	3 967,12 €

- **Délibération concernant le transfert de compétence à la CAMVS aménagement en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

A voté contre le transfert de compétence à la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, du PLUI.

- **Délibération sur la proposition de la liste des contribuables, pour la commission communale des impôts directs.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition comportant 12 noms de contribuables de la commune sur la liste des titulaires, et des 12 noms de contribuables de la commune sur la liste des suppléants.

- **Délibération sur les décisions modificatives des lignes du budget 2020 de la Commune.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a voté les décisions modificatives suivantes :

- Inscription sur la ligne budgétaire chapitre 20 de la dépense de 8 370,- euros correspondant aux frais d'élaboration de documents de la modification simplifiée n°1 du PLU
- Augmentation de la section dépenses imprévues chapitre 022 pour alimenter les frais cités ci-dessus.
- Changement de chapitre (suite à la demande de la trésorerie générale) dans la section investissement de la participation du Mée aux travaux de réfection d'éclairage public pour 5 274,- euros. (du chapitre 20 au chapitre 458).

- Changement de chapitre (suite à la demande de la trésorerie générale) dans la section investissement de la participation du Mée aux travaux de réfection d'éclairage public pour 5 274,- euros. (du chapitre 20 au chapitre 458).

- **Délibération sur la création d'un poste d'agent technique polyvalent**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

A voté la création d'un poste d'agent technique polyvalent en prévision du départ en retraite de notre agent technique monsieur Patrick CRESPI.

- **Délibération pour la validation du rapport sur la qualité et le service d'eau potable 2019 du service publique.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a voté d'émettre un avis favorable au rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service publique d'eau potable ;

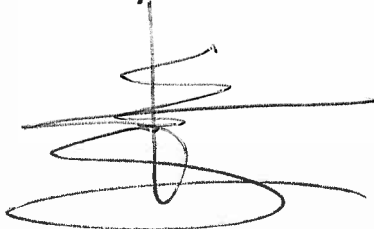
- **Délibération sur la modification de l'article 20 de la délibération des délégations consenties au maire et au 1^{er} adjoint**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a voté la modification de l'article 20 de la délibération des délégations consenties au maire et au 1^{er} adjoint, concernant le montant du plafond à la réalisation des lignes de trésoreries. Ce plafond a été fixé à hauteur de 150 000,- euros.

Tour de table

- Environnement et sécurité : achats de bancs en perspective, pour les installer aux bords de Seine.
- Travaux : prévision de réalisation d'appels d'offres pour la réfection du toit de l'église ; le montant des travaux serait de l'ordre de 100 000,-euros
- Communication : appel aux photos du village pour les faire paraître sur le site web.

**Le Maire,
Thierry SEGURA**



**La secrétaire de séance,
Florence DECHELLE**

